

Public concerné

Tout professionnel des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires qui assure ou pourrait être amené à assurer au sein de son établissement ou service la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage des stagiaires en formation initiale ou continue accueillis, des bénéficiaires de contrats d'apprentissage, de professionnalisation, du dispositif Pro A ou des personnes en insertion dans l'emploi.

Prérequis

Être salarié(e) ou agent d'un établissement ou service sanitaire, social ou médico-social.

Modalités d'inscription

L'inscription se réalise en complétant, signant et renvoyant le bulletin d'inscription joint en page 4 au plus tard le **vendredi 29 octobre 2021**.

Accessibilité aux personnes handicapées

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants d'acquérir ou développer des compétences dans l'accueil, l'accompagnement, la transmission de savoir-faire et connaissances, le suivi et l'évaluation du parcours des tutorés (stagiaires des formations sociales, salarié(e)s en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, ou en période de professionnalisation). Les objectifs opérationnels sont :

- connaître le cadre spécifique de l'apprentissage ;
- identifier les rôle, place et missions du tuteur ou maître d'apprentissage au regard des attentes et enjeux pour l'institution, le tutoré et les acteurs extérieurs (école) ;
- participer à l'organisation et la coordination de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'évaluation du parcours de formation et d'intégration du tutoré dans le respect de la politique institutionnelle et du contexte règlementaire (référentiel de formation, acquisitions de compétences visées).

Intervenants

- Un professionnel de l'ADAPSSA, CFA des employeurs du sanitaire, social et médico-social en Nouvelle Aquitaine.
- Bruno FRASCA, formateur des filières sociales au Ce.F.



Contenus de formation

Jour 1

- Accueil, présentation de la formation, recueil des attentes.
- Brève histoire de l'apprentissage et principes de la réforme de septembre 2018.
- Présentation des acteurs de l'apprentissage : France compétences, OPCO, CFA, UFA/école.
- Circuits de financement et intérêts pour les employeurs.
- L'apprenti et le code du travail :
 - un statut relevant du code du travail.
 - l'articulation entre code du travail et code de l'action sociale : entre vide juridique et complémentarité.
- L'articulation opérationnelle des acteurs de l'apprentissage : les rôles respectifs de l'OPCO, du CFA et de l'UFA/école.
- Qu'est-ce qu'un tuteur, son rôle, ses missions, sa "place", la différence avec un référent professionnel, un tuteur référent et un maître d'apprentissage ?
- L'identification des éléments constitutifs de la demande et des besoins formatifs : pré requis, objectifs et compétences visés, modalités d'organisation du tutorat attendues, ...

Jour 2

- L'accueil du tuteuré :
 - accueillir le tuteuré et faciliter son intégration par la présentation de l'établissement et la découverte de l'environnement professionnel (activités, projet d'établissement, organisation, ...).
 - communiquer en interne sur le projet d'accompagnement.
- La co-construction et planification avec le tuteuré du projet d'accompagnement :
 - identifier les situations professionnelles formatives, en cohérence avec les acquisitions de compétences visées.
 - organiser et articuler ces différentes situations de travail en tenant compte des contraintes d'organisation et de faisabilité et des objectifs et compétences visées de chacune d'elles.
 - mettre en place une progression dans les activités et l'autonomie : faire, faire-faire et accompagnement dans les séquences de travail.
 - la transmission des savoirs et savoir-faire : méthodes, moyens et outils pédagogiques de transmission.

Jour 3

- Le suivi et l'évaluation du parcours formatif et d'intégration :
 - les outils d'évaluation intermédiaires et finaux de l'évaluation des compétences et l'évaluation générale du parcours : comptes-rendus des bilans avec le tuteuré, grille d'évaluation des acquisitions de compétences, livret de formation, fiche d'évaluation de stage, référentiel de formation et de certification, ...
 - l'analyse des résultats : mesurer les écarts entre la demande formative initiale et le résultat de l'évaluation finale, apprécier les points d'amélioration et les axes de progrès.
- Échanges et retour d'expérience des professionnels sur les pratiques, procédures et outils mobilisés dans leurs établissements pour l'accueil et l'accompagnement des personnes tuteurées.
- Évaluation des ressources mobilisées et valorisation des postures professionnelles adéquates.
- Formalisation dans une fiche de synthèse des évolutions/points d'amélioration repérés à mettre en œuvre concernant les pratiques, procédures et outils mobilisés pour l'accueil et l'accompagnement des personnes tuteurées.
- Bilan et évaluation orale de la formation.





Modalités pédagogiques

- en amont de la formation, un questionnaire est envoyé aux futurs participants afin de connaître leur positionnement et de recueillir leurs attentes concernant la formation.
- formation en présentiel.
- pédagogie participative et interactive qui :
 - alterne apports théoriques et méthodologiques/réflexion collective, débats/analyse de situations professionnelles apportées par les participants.
 - favorise une dynamique de questionnement,
 - permet l'expression de tous et de chacun,
 - permet de profiter de la richesse de l'expérience et du vécu professionnels de chacun.
- un support de formation est remis aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation

Un questionnaire d'évaluation des acquis est effectué en début et en fin de formation.

À la fin de la formation, un bilan oral est fait afin d'évaluer le niveau de satisfaction des participants.

Dans les 5 jours en aval de la formation, un questionnaire individuel de satisfaction est transmis par voie numérique aux participants.

Dans les 3 à 4 mois en aval de la formation, un questionnaire individuel d'évaluation de l'impact et de l'opérationnalisation des acquis de la formation est transmis par voie numérique aux participants.

Modalités d'organisation

<u>Durée</u>	21 heures en 3 jours non consécutifs de 7 heures.
<u>Lieu de réalisation</u>	dans les locaux du Ce.F à Bergerac.
<u>Nombre de participants</u>	de 8 à 18 personnes.
<u>Dates</u>	lundi 15 novembre, mercredi 24 novembre et lundi 13 décembre 2021
<u>Horaires</u>	de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.
<u>Convocation</u>	la convocation à la formation est envoyée au participant par le Ce.F.

Validation

Une attestation de suivi de formation, totale ou partielle selon l'assiduité, est délivrée à l'issue de la formation.

Coût de la formation

504 €uros par personne.

Pas de frais de dossier ou d'inscription. Les frais annexes sont à la charge des participants.

Personne contact

Magali RODE, Chargée de développement des formations professionnelles continues,
05.53.22.12.55., magali.rode@johnbost.fr





Formation Professionnelle Continue

Formation "Tuteur et maître d'apprentissage en secteurs
social, médico-social et sanitaire"

BULLETIN D'INSCRIPTION

EMPLOYEUR

Nom et type de structure (EHPAD, FAM, SSIAD, ...) _____

_____ Numéro SIRET _____

NOM, Prénom et fonction de son représentant _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tel _____ Courriel _____

PARTICIPANT ①

NOM usuel et Prénom _____

Tel _____ Courriel _____

PARTICIPANT ②

NOM usuel et Prénom _____

Tel _____ Courriel _____

PARTICIPANT ③

NOM usuel et Prénom _____

Tel _____ Courriel _____

PARTICIPANT ④

NOM usuel et Prénom _____

Tel _____ Courriel _____

Si vous souhaitez inscrire plus de 4 personnes, merci de remplir un autre bulletin d'inscription.

L'inscription à une action de formation est subordonnée à la réception du bulletin d'inscription daté et signé, qui vaut bon de commande. Une convention de formation est établie et envoyée en deux exemplaires à l'employeur qui s'engage à renvoyer un exemplaire signé au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de début de l'action. Seul le retour de cette convention signée tient lieu d'inscription définitive. A l'issue de la formation, une facture est établie par le Ce.F et adressée à l'employeur (ou à l'organisme financeur), qui s'engage à la régler. Par sa signature, l'employeur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions de mise en œuvre de la formation.

Date, cachet et signature de l'employeur.

Bulletin à retourner complété et signé par courrier ou par mail à magali.rod@johnbost.fr

